



PHOTO BERTRAND LAPÈGUE



PHOTO STÉPHANE PAPERU

Liliane, une des 78 copropriétaires de la résidence Le Signal, à Soulac-sur-Mer (33), sommée de quitter définitivement les lieux

Erosion marine PÉRIL en LA DEMEURE

Les coefficients des grandes marées à la fin du mois et début mars iront de 100 à 115. Ce sera une nouvelle source d'inquiétude pour les habitants qui se trouvent en première ligne, de l'île d'Oléron au Pays basque

Textes Jacky Sanudo

Falaise à Biarritz. La côte rocheuse n'échappe pas non plus à l'érosion

Landes mais ce sont des solutions provisoires qui ne seront pas applicables à l'infini. On joue l'avenir de la plage et donc du tourisme.

On sait qu'on n'arrêtera pas l'érosion, mais on peut la freiner. L'enrochement fait gagner du temps mais c'est plus cher que les tombereaux de sable. On a trop longtemps compté sur l'arrivée à Biscarrosse des sédiments en provenance du Bassin, qui auraient fait barrière. Mais ce banc naturel qui avance dix fois moins vite que prévu s'est fixé à La Salie, du côté du wharf. Là, s'est produit le phénomène que l'on espérait ici, avec la plage qui a gagné sur la mer. En fait, nous en récoltons les inconvénients puisqu'à l'avant de ces sédiments l'érosion a été multipliée par deux. Un malheur n'arrivant jamais seul, une baie de 2 mètres s'est formée devant la dune, accélérant la puissance des vagues.

La plage est tellement lessivée que l'on aperçoit les plaques d'aliros. On a essayé le géotextile pour fixer le sable mais cela ne marche pas. Il faut dire que j'ai rarement vu un océan aussi défoncé que cet hiver, avec des vagues de 3 à 10 mètres tous les jours. Le rabaissement du cordon dunaire par endroits pour construire des résidences et des parkings, ou le forage pour un projet de thalasso, ont été des grosses bêtises. Le service après-vente n'est pas assuré. Les communes sont responsables des permis de construire qu'elles ont délivrés. »

Anglet-Biarritz, Cap-Saint-Martin, Pays basque

Lors des grandes marées du début du mois, c'est Hendaye qui a payé le plus lourd tribut. Le boulevard de la Mer, d'habitude protégé de la houle, a succombé aux assauts répétés de l'eau, conjugués au vent de face. Les premières estimations faisaient état de 650 000 euros de dégâts. Les falaises rocheuses du Pays basque ne sont pas non plus imprenables. La route de la Corniche entre Hendaye et Ciboure est minée, le sentier des Baleines de Guétary menacé, la falaise de Socoa pour l'instant consolidée après d'impresionnants éboulements.

À Biarritz, on garde en mémoire cette nuit du 23 au 24 mars 1999 où la villa



Le littoral girondin a fortement souffert des récentes tempêtes. L'école de surf de Soulac est à la mer

PHOTO LAURENT THEILLET

INDEMNISATION PAS DE MODE D'EMPLOI

Comment sont indemnisées les victimes de l'érosion marine ? Les propriétaires qui voient leurs biens tomber à l'eau ou qui sont menacés d'une telle issue ont-ils des recours ? À l'heure actuelle, la réponse est clairement non. Le phénomène d'érosion marine n'est pas pleinement reconnu comme étant une catastrophe naturelle. Les victimes ne sont pas éligibles à un dédommagement par le fonds Barnier. Ce fonds de prévention des risques naturels majeurs permet de financer les études lancées par une collectivité locale pour réduire le risque.

L'acquisition amiable d'un logement menacé par une collectivité fait partie

de l'arsenal d'indemnisations disponible. En revanche, il n'est toujours pas question pour l'État d'indemniser directement les particuliers, puisque l'érosion est un phénomène prévisible. La lutte contre les assauts de l'Océan incombe aux propriétaires, selon la loi de 1807. Mais qui a délivré les permis de construire ? interrogent-ils.

Pour défendre leurs intérêts, les expropriés de la résidence Le Signal, à Soulac-sur-Mer, ont fait appel au cabinet de Corinne Lepage, qui a défendu les résidents victimes de la tempête Xynthia en Charente-Maritime (Les Boucholeurs) et en Vendée (La Faute-sur-Mer) en 2010. Sa mission d'expertise devrait commencer le 3 mai prochain, avant une éventuelle saisie du tribunal administratif.

Les Biarrots Michel Dassie et Bernard Doucet œuvrent pour qu'on protège la valeur patrimoniale du Cap Saint-Martin, où ils vivent

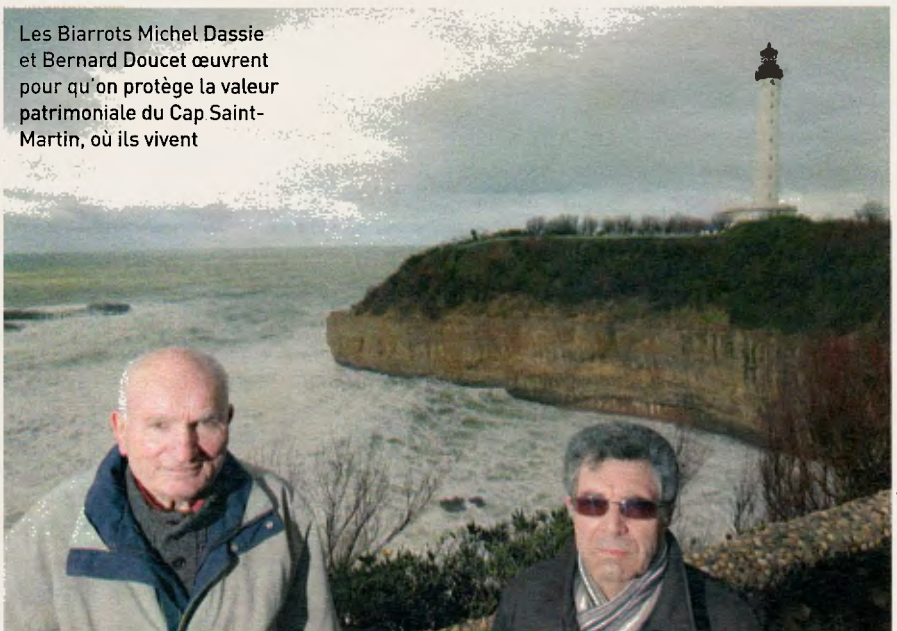


PHOTO BERTRAND LAPÈQUE

“

Nous savons le phénomène d'érosion du trait de côte irrémédiable. Mais lorsque rien n'est fait, comme à Biarritz, il s'agit de non-assistance à patrimoine en danger

”



À Biarritz, il a fallu apporter du sable pour protéger la Grande Plage des fortes marées, la mer submergeant la promenade

PHOTO JEAN-DANIEL CHOPIN

► Nuit de Mai s'est retrouvée en partie dans l'Océan après une chute d'une trentaine de mètres et un éboulement de 20 000 mètres cubes de pierre. En 2005, le Rayon Vert a connu la même catastrophe. Les habitants du Cap-Saint-Martin ne veulent pas connaître un sort aussi funeste. Regroupés au sein de l'Association de protection et de valorisation de la falaise de Miramar à la Chambre-d'Amour, ils œuvrent pour informer et tenter de convaincre que ce bout de terre patrimonial d'un linéaire de 3 kilomètres, pour partie sur le domaine public et pour partie dans le domaine privé, doit être sauvé. L'avocate Joëlle Assie-Bérasatégui, l'architecte Michel Dassie et Bernard Dou-

cet, président de l'association, parlent d'une seule voix.

« Divers éboulements de la falaise en 1997 sont à l'origine de la création de l'association. Nous savons le phénomène d'érosion du trait de côte irrémédiable, mais la pilule est amère car les pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux n'ont rien fait. Surtout à Biarritz, où tous les efforts sont concentrés sur la côte des Basques. On nous rétorque qu'il est difficile de s'occuper des villas XIX^e de propriétaires privés. Pourtant, par endroits, des choses sont faites, notamment à Anglet, Socoa et bientôt à Bayonne, qui va comprendre ce que signifie engraisser les plages de manière permanente avec une drague.

En ce qui concerne notre falaise, il conviendrait de drainer en haut et en bas pour éviter les écoulements d'eau et d'enrocher au pied, là où la houle creuse. Pour nous, il s'agit de non-assistance à patrimoine en danger. L'éboulement du Miramar en avril 2008 ou celui de la gloriette de la villa Herrera n'ont pas enclenché des mesures de protection suffisantes. Les murs de béton qui ont été construits ne suffisent pas. Nous avons dû monter une association syndicale libre (ASL) pour permettre à des propriétaires de financer eux-mêmes leurs travaux. Mais les situations sont régulièrement bloquées par le fait d'être sur un site Natura 2000, classé au titre de la faune et notamment des oiseaux. »